

Groupement Syndical des Fabricants de Caisses de Pin Maritime

Bourse Maritime - Entrée D - 1, Place Lainé - 33075 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.44.49.79 - Télécopie : 05.56.81.02.01
Email : contact@pindeslandes.org - Site WEB : www.pindeslandes.org

OBSERVATOIRE NIMP 15 **AU 23 AVRIL 2007**

=== Lettre n°18 ===

SPECIAL JAPON

□ OBJET : NIMP 15 JAPON - EXEMPTION

La Fédération du Négoce des Vins de Bordeaux et le Groupement Syndical des Fabricants de Caisses de Pin Maritime ont sollicité l'avis de la DGAL et de la mission économique au Japon concernant l'envoi dans ce pays des caisses en bois pour le vin, conditionnement traditionnel des vins de Bordeaux.

Nous avons obtenu de la part de ces administrations l'assurance que bénéficient de la dérogation à la NIMP15 :

« les caisses totalement transformées par le process de fabrication qu'elles ont subi et qui comporte un séchage à température conforme aux spécifications de la norme NIMP15 ».

En clair, les caisses en bois classiquement utilisées pour l'emballage des vins et spiritueux ne nécessitent aucun marquage particulier à l'entrée au japon.

Vous trouverez sur :

- www.netvs.org
- www.vinicaissiers.com

les documents officiels se rapportant à cette dérogation.

**Fédération des Vins et
Spiritueux de Bordeaux**

**GSFCPM
Les Vinicaissiers**

Cette lettre d'actualisation est réalisée à votre intention à partir d'éléments qui nous sont fournis au fur et à mesure ou que nous collectons auprès de différentes sources.

Il ne saurait engager la responsabilité du Groupement ou de ses adhérents.

30/04/2007

Cette lettre d'actualisation est réalisée à votre intention à partir d'éléments qui nous sont fournis au fur et à mesure ou que nous collectons auprès de différentes sources.

Il ne saurait engager la responsabilité du Groupement ou de ses adhérents.

30/04/2007